



Ville de Pontivy

**Commission affaires générales, tranquillité publique, sécurité
et circulation**

Compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2019

C32-2020-001

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Christophe BELLER, Adjoint
Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Conseillère municipale
M. Alain PIERRE, Conseiller municipal
M. Loïc BURBAN, Conseiller municipal

ÉTAIT ABSENT

M. Eddy RENAULT, Conseiller municipal

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. Guy LE CLOAREC, responsable de la police municipale
M. Xavier BELANGER, collaborateur de cabinet

§

I – BILAN D'ACTIVITE DU SERVICE POPULATION

1 – CIMETIERE

- La nouvelle extension du columbarium est en cours de réalisation. Les travaux ont commencé en octobre 2019 et devraient s'achever fin février 2020. Cette nouvelle extension verra l'installation de 110 cavurnes.

Les travaux sont estimés à 46 000 euros.

Voici le modèle retenu.



Pourquoi choisir notre CAVURNE préfabriquée ?

Notre solution présente de nombreux avantages :

- Un aspect de parement béton gris parfaitement lisse avec les angles légèrement arrondis.
- Economique : suppression des montages et coffrages complexes sur site.
- Une fermeture pratique, livré avec la visserie en inox adaptée aux trous chanfreinés du couvercle.
- Etanchéité parfaite avec la pose du couvercle sur mastic.
- Compatible à toutes solutions innovantes (cimetière paysager, champs d'urnes). La planéité du couvercle permet la pose aisé d'un monument en marbre, béton poli ou autre.
- Une disponibilité de la gamme auprès des utilisateurs par notre réseau d'agence.



2 – ETAT CIVIL

A – Loi de modernisation de la justice du XXI siècle

- En 2017, la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle du 18 novembre 2016 avait transféré les PACS, les changements de prénom, les rectifications matérielles des actes aux mairies et imposait aux mairies ayant eu ou ayant une maternité de se raccorder au dispositif Comedec (vérification dématérialisée de l'état civil entre les préfectures et la mairie et les notaires et la mairie).

-Depuis le 1^{er} novembre 2017, le service population enregistre les Pacs.
40 Pacs ont été enregistrés en 2018. Au 5 décembre 2019, nous en sommes à 37.

-Le service population est raccordé au système Comedec depuis avril 2017 et a traité à ce jour 9141 demandes.

B - Ouverture des démarches individuelles sur le portail citoyen

- Depuis le 2 décembre, le portail offre la possibilité de demander en ligne les actes de naissance, mariage et décès. La réponse se fera toujours par courrier.

3 – ELECTIONS

- La clôture des inscriptions pour le prochain scrutin est le 7 février 2020. Depuis le 1^{er} janvier 2019, chaque électeur peut consulter sa situation électorale en amont et ainsi vérifier son inscription, son bureau de vote et son état civil.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687> (Attention à bien remplir la ville de naissance et à saisir tous vos prénoms.)

- Depuis le 2 décembre, le portail citoyen offre un nouvel onglet – Elections. Il permet à l'utilisateur de demander son inscription ou de signaler son changement d'adresse en ligne.

4 – CARTES NATIONALES D'IDENTITE - PASSEPORTS

Pour Pontivy, le taux d'utilisation annuel moyen pour 2017 était de 86 %. Pour 2018, il était de 100 % et pour 2019, il est de 109,5 %.

Afin de simplifier la démarche pour l'utilisateur et de dégager du temps pour les agents du service population, le portail citoyen offre depuis le 2 décembre la possibilité de prendre rendez-vous en ligne. L'utilisateur peut également décaler ou annuler son rendez-vous.

STATISTIQUES PIÈCES D'IDENTITÉ 2019

(à jour au 31.12.2019)

MOIS	Carte Nationale d'Identité	Passeports	Nombre de pièces délivrées au total	Taux d'utilisation du dispositif de recueil	Nombre de désistements
JANVIER	237	165	402	129%	44
FEVRIER	208	122	330	109%	36
MARS	255	121	376	123%	43
AVRIL	222	94	316	100%	30
MAI	259	94	353	115%	39
JUIN	209	129	338	115%	51
JUILLET	236	105	341	105%	53
AOUT	206	87	293	93%	41
SEPTEMBRE	222	97	319	100%	80
OCTOBRE	243	134	377	119%	64
NOVEMBRE	216	113	329	104%	45
DECEMBRE	212	114	326	102%	

TOTAUX	2725	1375	4100	Moyenne 109.5%	Moyenne 47
--------	-------------	------	-------------	-----------------------	------------

ANNEE 2018	2439	1412	3851	Moyenne 100%	
------------	------	-------------	------	--------------	--

Le portail offre désormais un seul point d'entrée à l'utilisateur pour faire ses démarches liées au service population.

II – PROJET D’EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

Diagnostic système vidéoprotection

La Ville de Pontivy s’est dotée en mars 2014 d’un dispositif de vidéoprotection. Ce dispositif a été complété en 2016, ce qui porte le nombre de sites vidéoprotégés à 8, au moyen de 11 caméras dont 6 dômes.

Il est rappelé que les caméras fixes visionnent en continu, mais l’enregistrement ne se fait que sur déclenchement de mouvement. Les dômes, eux, visionnent et enregistrent en continu. Aucun opérateur ne manœuvre les caméras en direct, sauf sur réquisition d’un OPJ. L’accès au film (conservé durant 21 jours) se fait uniquement dans le cadre d’un dépôt de plainte et sur réquisition d’un OPJ de la Gendarmerie Nationale ou de la Police Nationale.

Ce dispositif fait l’objet d’un agrément préfectoral renouvelé le 12 octobre 2018 pour 5 ans et se trouve régi par la Charte Ethique votée lors du Conseil Municipal du 29 septembre 2010 et contrôlé par le Comité d’Ethique pour la vidéoprotection.

Le Conseil Local pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance, à l’occasion de ses séances plénières, a régulièrement rappelé l’importance du dispositif de vidéoprotection et la nécessité d’investir pour le moderniser et l’étendre.

A l’occasion de la visite effectuée sur place le 18 mars 2019 par le référent sûreté départemental de la Gendarmerie Nationale - l’Adjudant CRASPI, un diagnostic a été établi.

De ce diagnostic, il en ressort que :

- Avec une trentaine de réquisitions en moyenne par an (24 en 2019), le dispositif existant a prouvé son utilité et permis de résoudre un certain nombre d’affaires.
- Une extension est rendue nécessaire car des faits (cambriolages de magasins dans la rue Nationale, homicide Rue Ange Guépin, intrusion à la Sous-Préfecture) se sont produits récemment en centre-ville sur des zones non vidéoprotégées. Si le maillage en caméras avait été plus resserré, cela aurait pu faciliter la résolution de ces affaires.
- Les caméras dites « dôme » ne sont pas le meilleur outil à l’usage, car elles ne visionnent que d’un côté et ne voit pas l’autre, ce qui ne facilite pas l’acquisition d’éléments pour les besoins de l’enquête.
- Le matériel d’enregistrement est obsolète. Aucune société n’accepte de faire un contrat de maintenance sur le serveur vidéo (5 disques durs ont dû être remplacés en 2019)
- Le dispositif actuel implique de n’utiliser que du matériel de marque « Sony ». Or il s’avère que cette marque est très onéreuse dès lors qu’il faut remplacer du matériel informatique ou des caméras.

Assistance à Maîtrise d’Ouvrage

La Ville a sollicité trois entreprises afin de réaliser une étude technique dans le cadre d’une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage. La société VIDEO CONCEPT de NANTES

(44) a été retenue pour cette mission (15 129 € TTC). Elle est de bonne réputation, a de l'expérience et est experte auprès de Préfectures.

Un diagnostic du matériel existant, des modifications à apporter et des nouveaux points à vidéoprotéger selon les préconisations de la Gendarmerie a donc été réalisé dans le cadre de la mission AMO et présenté aux membres de la commission.

1 - Préconisations sur le dispositif existant :

- Le local technique vidéo (serveur) devra être entièrement remplacé.
- Le centre de supervision mérite d'être modernisé.
- La technologie de transmission par relais via faisceaux hertziens est adaptée, mais devra être modernisée et développée pour accueillir de nouveaux points vidéo.
- Les caméras fixes et certains dômes existants pourront rester en place.
- Trois points vidéo équipés de dômes sont à remplacer par des caméras fixes (angle de la rue Nationale et avenue Napoléon 1^{er} / angle de la rue du Caire et avenue Napoléon 1^{er} / angle de la rue Parmentier et rue du Caire)

2 – Budget vidéoprotection

L'étude porte sur un projet d'investissement étalé sur 3 années tenant compte des priorités d'installation, avec une tranche ferme en 2020 (estimation : 116 433 € HT) et deux tranches conditionnelles en 2021 et 2022.

Cette première tranche ferme englobe :

- Le remplacement du local technique vidéo (serveur) ainsi que la modernisation du centre de supervision et des relais existants.
- La mise en place de 6 nouveaux points vidéoprotégés (cour arrière de la Mairie / rue du Tribunal / rue Friedland / rue Nationale / place du Martray / rue de Lourmel – Théâtre)

Un dossier de demande de subvention – DETR a d'ores et déjà été sollicité pour 2020 sur la tranche ferme (dépôt de dossier obligatoire au plus tard le 4 janvier 2020), avec un prévisionnel de financement de 50 %, soit 58 216 €.

III – BILAN HORODATEURS 2019

Il est établi sur les 11 premiers mois.

Le total des sommes récoltées s'élève à **31243,30€**.

Il se décompose comme suit : 23739,10€ en numéraire et 7504,20€ en carte bancaire.

332 contraventions (Forfaits post stationnement) ont été relevées sur cette période.

La durée du stationnement gratuit a été portée à 1 heure par demi journée pendant la durée des travaux en centre-ville au lieu d'1/2 heure. Cette disposition est applicable jusqu'à la fin de l'année.

- La tendance à la baisse d'usage de ticket gratuit est confirmée par rapport à l'ancien

systeme.

Cette utilisation était parfois faite abusivement par des usagers qui changeaient le ticket sur leur véhicule et celui de leurs amis lorsqu'ils voyaient la police municipale en centre-ville. Depuis qu'il est obligatoire d'enregistrer le numéro de la plaque d'immatriculation de sa voiture pour obtenir un ticket, cela n'est plus faisable avec les smartphones de verbalisation qui le détectent.

Il est à noter une sensible augmentation du tarif de l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) avec laquelle la ville a une convention pour la gestion des Forfaits Post Stationnement (FPS).

- Le montant de ces contraventions ne sera pas pour autant augmenté.